

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 03/03/2020 À 18 H 30  
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille vingt, le mardi trois mars, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Anne-Marie FERREIRINHO, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Coralie DEROCHE, Laetitia PREVOST, Eliane NOYAT, Jean-Marie FERRARE, Olivier GALOPIN.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Sophie SARIAN, Bernard BOURDU, Emmanuel GAUVIN, Anne MICHALEUVIEZ, Frédéric JOUBAUD, Marc BELLENGER, Stéphanie LHOSTE, Pascal GOUDY.

**Étaient excusés :** Messieurs Frédéric JOUBAUD et Bernard BOURDU.

**Ont donné Pouvoir :** Frédéric JOUBAUD à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

**I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2020**

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**II/ POINTS INFORMATIFS**

**III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DÉCISIONS)**

**VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Gérard SANTOSUOSSO**

**THEME LA COMMANDE PUBLIQUE : Didier GEORGES, Adjoint délégué**

**1. Du MAPA N° 01-2020 relatif « au renouvellement des équipements informatiques de la mairie et de leur maintenance »**

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le MAPA n° 01-2020 portant sur «**le renouvellement des équipements informatiques de la mairie et leur maintenance**» à QUADRIA (18230 SAINT-DOULCHARD) pour un montant total HT de 36 482.82 € se décomposant ainsi qu'il suit :

- 19 309.70 € HT soit 23 171.64 € TTC pour la fourniture et l'installation des équipements et logiciels ;
- 8 586.56 € HT soit 10 303.87 € TTC pour la maintenance annuelle, soit pour 2 ans 17 173.12 € HT soit 20 607.74 € TTC.

## 2. De la résiliation du MAPA N° 04-2019 portant sur « la refonte du site internet de la ville de Trouy »

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision résiliant le marché N° 04-2019 relatif à la refonte du site internet de la Ville de TROUY attribué à Monsieur Romain GUILLAUME (18-BOURGES).

## 3. Du MAPA N°21-2019 portant sur «le projet de création d'un jardin pédagogique sur le site du Château Rozé », lots N° 2 et 3 relatifs à l'assistance à maître d'ouvrage pour l'aménagement paysager de la structure et à la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant le lot n° 2 du MAPA n° 21-2019 portant sur le projet de « Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy » à Madame Claire-Hélène DELOUVEE (58) pour un montant de **3 000 €** (non assujetti à la TVA) pour l'assistance à maître d'ouvrage pour l'aménagement paysager. La mission porte sur la visite du site, l'analyse de l'existant (jardin et parc) et la présentation de propositions d'aménagement du jardin, en précisant les plantations nécessaires et le lot n° 3 du MAPA n° 21-2019 portant sur le projet de « Création d'un jardin pédagogique au sein du parc du Château Rozé à Trouy » au Cabinet Carré d'Arche (18) pour un montant de **6 000 € HT soit 7 200 € TTC** pour la mission de maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre concerne la réhabilitation de la serre et du kiosque présents dans le parc.

# IV/ POINTS DÉLIBÉRATIFS

## VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Gérard SANTOSUOSSO

### THEME LES FINANCES : Le Maire

#### 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

En ce qui concerne la Commune, trois blocs de dépenses ont été identifiés :

- Les dépenses dites incontournables se résument :

- Programme « Ecoles » pour 26 711 € avec un recensement des reports de crédits 2019 porte sur les éléments suivants (reliquat budgétaire de 19 143 € pour le changement de mobiliers dans les restaurants scolaires, aménagements et travaux dans les écoles, abri vélo aux talleres) ;
- Programme « Voirie » pour 88 155 € (études et missions maîtrise d'ouvrage, installation panneau lumineux à Trouy Bourg, signalisation, etc...) ;
- Programme « éclairage public » pour 14 623 € avec un recensement des reports de crédits 2019 (reliquat budgétaire de 12 632 €) ;
- Programme « Espace Jean-Marie TRUCHOT » pour 19 972 € avec un reliquat budgétaire de 18 614 € de 2019 ;
- Programme « Eglise, cimetière et équipements funéraires » pour 4 790 €
- Programme bâtiments commerciaux pour 11 817 € Plaques nominatives bâtiments Locaux ST Trouy Bourg et Bibliothèque, Tranche complémentaire de réfection de la toiture du CDL, Clôture rigide avec portillon d'accès CDL situé à l'arrière en jonction avec le lotissement des Mirabelles ;
- Programme « équipements municipaux » pour 144 529 € (reliquat budgétaire de 28 957 €) portent sur les postes de dépenses suivants évolution des gammes de logiciels métiers du parc informatique de la ville ; alignements fonciers rue des Acacias, équipements Espaces Verts, Technique et Véhicules. Acquisitions foncières en vue D'alignements rues du Mai, des Acacias et du Château Gaillard (dans le cadre de projet de lotissements privés) ; de rétrocessions foncières des parcelles de Château Rozé, Vallée Verte, allée de César, allée du Bodivioux et allée Saint Jean ; Matériels et logiciels de renouvellement (serveur et nouveaux postes) pour l'ensemble du parc informatique de la Ville ; Equipements Espaces Verts ;
- Programme « Stade, équipements et autres structures sportives » Des reports de crédits 2019 (reliquat budgétaire de 339 €), portent sur l'acquisition de filets de foot et de nouveaux crédits ont enfin été engagés (244 €) pour acheter des décrottoirs à chaussures de foot.

Ce qui constitue une enveloppe budgétaire de dépenses incontournables à hauteur de 311 180 € comprenant 199 324 € au titre de crédits engagés sur le budget 2019 et reportés sur 2020 ainsi qu'un complément de 111 856 € en nouveaux crédits ;

Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur les recettes suivantes

Financement assuré de	493 179 €
Subvention assurée pour travaux de rénovation de l'EJMT en sa phase 2 – Reliquat « partie énergétique » au titre de la DETR notifié par l'Etat	40 007 €
Subvention assurée pour travaux de rénovation avec mises aux normes ERP de la Bibliothèque » Reliquat au titre de la DETR notifié par l'Etat	5 831 €
Participations Voirie Réseaux (PVR) engagées avec les différents lotisseurs privés au titre de l'aménagement du lotissement rue du Château Gaillard	19 793 €

Ce premier bloc de recettes garanties, constitue les recettes budgétisées mais non encaissées sur 2019 pour être enfin reportées sur 2020 pour 65 631 €

En outre, il ne faut pas omettre de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur ...

- Un FCTVA 2020 prévisionnel approximatif de 93 918 €
- Un encaissement prévisionnel approximatif pour taxe d'aménagement à 50 000 €
- Un autofinancement net prévisionnel 2020 de 283 630 €

• **Les dépenses souhaitables et fléchées de priorité élevée :**

- Programme « Ecoles » 31 400 € (études et travaux dans le cadre du programme de climatisation de salles aux écoles) ;
- Programme « Voirie » 291 785 € (renouvellement d'aires de jeux publiques, sécurisation aux abords des principaux bâtiments stratégiques, via installation de vidéosurveillances, maitrises d'œuvre et travaux dans le cadre d'un programme de réhabilitation de voiries diverses, qui seront identifiées puis actualisées dans le cadre d'une tenue d'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP/CP) ;
- Programme « Cimetière, église et équipements funéraire » 20 000 € (nouvelle tranche de travaux de consolidation du mur du cimetière) ;
- Programme « bâtiments communaux » 180 650 € (études et travaux dans le cadre du programme de climatisation du CDL, travaux d'aménagement extérieur du Château Rozé – réfection des 2 tours, projet d'aménagement d'un jardin pédagogique dans le cadre du parc du Château Rozé

Ce qui constitue un total de dépenses dites projetées en priorité élevée et éligibles à financement potentiel parallèle de 523 835 €. Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur des Recettes supplémentaires éventuelles à hauteur de 245 252 €

1/ à travers les subventions potentiellement octroyées via :

- Fonds de concours 4G pouvant portés sur les projets ainsi identifiés, au prorata de leur avancement au titre de 2020 :
- Climatisation des écoles et du Centre de Loisirs 14 864 €
- Equipement du panneau lumineux à Trouy Bourg 8 167 €
- Equipement d'un abri de rangement à l'IEM 2 450 €
- Renouvellement des aires de jeux publiques 5 717 €
- Finition de la dernière tranche de réfection du mur du cimetière 8 167 €
- Fonds ministère FIPD 2020 pour installation de caméras de vidéosurveillance aux abords des principaux bâtiments stratégiques 14 285 €
- DETR pour travaux de réhabilitation de voirie 67 083 €
- Fonds européens LEADER pour financement du projet de jardin pédagogique 104 520 €
- Fonds du Patrimoine pour réfection des 2 tours du Château ROZE estimé à 10 000 €

2/ ...et d'un produit de reprise du tracteur agricole actuel TAG 633 pour un minima estimé à 10 000 €

A titre informatif, pour certaines de ces recettes potentiellement octroyées, un reliquat pourrait être appréhendé sur 2021 à hauteur de 110 425 €, en fonction des projets effectivement engagés et surtout, en rapport avec l'avancement d'exécution de chacun :

- Fonds de concours 4G climatisation des écoles et du CDL 10 209 €
- DETR pour travaux de réhabilitation de voirie 100 216 €

• **Contenu des autres dépenses souhaitables sans financement parallèle :**

- Programme « Ecoles » 52 000 € (travaux de rénovation et d'aménagement dans les écoles (réfection de classe, sécurisation générale et modernisation acoustique éventuelle), renouvellement d'équipements bureautiques et informatiques ;
- Programme « Voirie » 10 000 € (forfait complémentaire en mobilier urbain, équipements sécuritaires et signalisations diverses) ;
- Programme « Eclairage public » 3 000 € (forfait complémentaire en travaux de rénovation sur réseaux d'éclairage public) ;
- Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 19 000 € (réfection acoustique de l'ancienne structure, forfait pour renouvellement du mobilier et électroménager de la structure EJMT et Salle sportive) ;
- Programme « Cimetière, église et équipements funéraire » 15 000 € (extension du columbarium actuel, forfait complémentaire pour installations funéraires supplémentaires (caves-urnes notamment) ;
- Programme « bâtiments communaux » 41 000 € (études, maitrisés d'œuvres et travaux préparatoires d'aménagement du Château Rozé, travaux divers de rénovation-isolation bâtiments publics classés ERP (établissements recevant du public) ;
- Programme « équipements municipaux » dont foncier 27 500 € (Forfait pour renouvellement des équipements Espaces Verts, Technique et Véhicule, forfait pour renouvellement des équipements festivités, forfait complémentaire pour équipements spécifiques informatique (tablettes numériques élus, système de GED – Gestion Electronique des Données), programme d'informatisation de la Bibliothèque ;
- Programme « Stades, équipements et autres structures sportives » 20 000 € (réfection générale du City Stade de Trouy Bourg, forfait pour autres équipements divers de sécurisation des structures sportives

Ce qui constitue un total de dépenses souhaitables de 187 500 € sans financement parallèle imminent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **INDIQUE** que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des Budgets primitifs 2020.

**2. Actualisation des prix de vente des lots du lotissement du Champ de la Pâture en raison du régime fiscal de la TVA**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A ABROGÉ** la délibération n° 88-2019 du 11 juin 2019 portant fixation des prix de vente des 7 parcelles viabilisées appartenant à de la Ville de Trouy, laquelle est remplacée par la présente délibération ; **A APPROUVÉ** les prix de cession HT des lots du lotissement Champ de la Pâture tels que ci-après conformément aux calculs de la marge HT et de la TVA sur marge ; **DIT** que les recettes et les dépenses en découlant seront inscrites au Budget annexe de ladite opération 2020 ; **MAINTIENT** en conséquence les dispositions antérieurement prévues, à savoir : **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avants contrats ainsi que tous les actes de vente définitifs ; **CONFIER** à Maître Valérie PREVOST, notaire à LEVET (18) la rédaction des actes susvisés ; **PRECISER** que, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire pour signer les actes et pièces susvisées, sont désignés Madame Béatrice RATELET ou Monsieur Roland GOGUERY pour procéder à toutes les formalités.

**PRIX DE CESSION DES PARCELLES**

LOTS	Prix € HT FAI Hors droits d'enregistrement et de notaire
N° 8 à 14	87 833.65
1	32 659.95
2	26 087.67
3	25 993.50
4	25 750.62
5	29 689.90
6	24 402.42
7	27 394.68

### 3. Demandes de subvention dans le cadre des « Fonds de concours Bourges Plus 2018-2020 » pour les projets suivants :

- Fourniture et installation d'un panneau d'affichage électronique lumineux sur Trouy Bourg

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le plan de de financement portant sur l'**opération «fourniture et installation d'un panneau d'affichage électronique lumineux à Trouy Bourg»** pour un montant total HT de **14 952.20 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 7 327 €** auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ; **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au Budget 2019 de la Commune et sera reporté au BP 2020.

- Réalisation d'un abri ouvert pour les jeunes sur le City Park à Trouy Nord en partenariat avec l'IEM

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité **A APPROUVÉ** le plan de de financement portant sur l'**opération «Réalisation d'un abri ouvert pour les jeunes sur le City Park à Trouy Nord en partenariat avec l'IEM»** pour un montant total HT de **5 666.67 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 2 776.67 €** auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ; **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au Budget 2019 de la Commune et sera reporté au BP 2020.

- Finition totale de l'aménagement du cimetière

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le plan de de financement portant sur l'**opération « Finition totale de l'aménagement du cimetière»** pour un montant total HT de **15 345 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 7 519 €** auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ; **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au Budget 2019 de la Commune et sera reporté au BP 2020.

- Réalisation d'aires de jeux extérieures, à proximité des écoles de Trouy Bourg, à destination des enfants »

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le plan de de financement portant sur l'**opération « Réalisation d'aires de jeux extérieures, à proximité des écoles de Trouy Bourg, à destination des enfants »** pour un montant total HT **de 9 302.50 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 4 558,00 €** auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ; **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au Budget 2019 de la Commune et sera reporté au BP 2020.

#### THEME LA SECURITE CIVILE : Le Maire

- **Approbation de l'actualisation du plan de financement pour la mise en place de caméras vidéoprotection (2<sup>ème</sup> campagne) dans le cadre de la demande de subvention FIPD 2020**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A ABROGÉ** la délibération n° 159-2019 du 10/12/2019 relative au FIPD 2020 « ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION POUR LA SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS », laquelle est remplacée par la présente délibération ; **A APPROUVÉ** l'opération « **ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION POUR LA SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DES ESPACES PUBLICS** » et en conséquence le plan de de financement en découlant **pour un montant total HT de 33 071.42 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre du **FIPD** (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance), une subvention à hauteur de **16 535 € représentant 50 % du coût HT susvisé** pour aider au financement de cette opération prioritaire pour la Ville de Trouy, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de lutte contre l'insécurité ; **MOTIVE** le taux de demande de subvention sollicité à hauteur de 50 % par le fait que les caméras de vidéoprotection constituent pour la ville de Trouy un moyen de prévention contre les actes d'incivilités et de dégradations assortis de troubles à l'ordre public et désordres importants nécessitant l'intervention des services de police, dont la Commune est régulièrement victime ; **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour 2020 ; **PRÉCISE** que l'ensemble des crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sera inscrit en section d'investissement du Budget primitif 2020.

## LES SERVICES À LA POPULATION : Adjoint délégué : Nadine MOREAU

### THEME LES ECOLES : Rachel TANNEUR, Adjointe déléguée

#### • Fixation du montant de la participation de la Ville pour soutenir financièrement les familles dans le cadre de l'organisation de la classe de neige 2020 par l'école élémentaire de Trouy Nord

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** la participation de la ville de Trouy au séjour de l'école élémentaire de Trouy Nord distribuée d'une part, selon un quotient familial et d'autre part, sur la base d'une participation fixe de 31 € pour tous les foyers dans un souci d'équité et **DIT** que la présente participation sera inscrite au Budget primitif 2020 et sera versée après présentation du bilan financier prévisionnel de l'opération par l'école.

### THEME LES ASSOCIATIONS - LES FESTIVITES ET LES EVENEMENTS :

Nadine MOREAU, Adjointe déléguée

#### • Octroi d'une subvention au GPE dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2020

Le carnaval des enfants de la Commune de Trouy aura lieu le vendredi 13 mars 2020. Cette manifestation est organisée par le Service municipal Enfance en partenariat avec le Groupement de Parents d'Élèves et comprend généralement un défilé dans les rues du Bourg, suivi d'un goûter et d'un bal costumé à L'Espace Jean-Marie TRUCHOT. Le Conseil municipal, à l'unanimité **A APPROUVÉ** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 100 € au Groupement de Parents d'Elèves de Trouy pour l'aide apportée à l'organisation et le paiement du DJ pour l'animation de ladite manifestation.

## L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Adjoint délégué : Franck BRETEAU

### THEME LES TRAVAUX - LA SECURITE ROUTIERE : Franck BRETEAU, Adjoint délégué

#### 1. SDE 18 approbation plan de financement panne rue de la Saunière

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** le montage financier tel que défini ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération ; **INSCRIT** les crédits afférents au Budget 2020 de la Commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
<b>ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation EP suite panne rue de la Saunière (AE 433)</b>	<b>641.00</b>	<b>320.50</b>	<b>320.50</b>

#### 2. Approbation de la proposition de la direction des routes du Conseil départemental du Cher portant sur l'abrogation des plans d'alignements sur les routes départementales

Par courrier en date du 28 janvier 2020, Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher informe Monsieur le Maire qu'une réflexion a été menée sur le maintien ou la suppression des plans d'alignement sur les routes départementales. La ville de Trouy est concernée par les routes départementales suivantes :

- RD 31, avenue des Anciens Combattants et rue du Paradis dont le plan d'alignement a été approuvé le 21/08/1988 ;
- RD 73, rue du Grand Chemin dont le plan d'alignement a été approuvé le 19/08/1986.

Le Département a décidé de les abroger et souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi par la communauté d'agglomération de Bourges Plus, s'associer à l'enquête publique pour intégrer l'abrogation des plans d'alignement conformément au Code de l'environnement. Par ailleurs, le Code de la voirie routière stipule en son article L 131-6 « les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au Conseil municipal en application du 1° de l'article L. 121-28 du Code des communes. De ce fait, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les décisions du Département.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 19h56.**

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO